



Droit administratif de sans papier

Par **fefall33**, le **14/01/2010** à **14:10**

Bonjour, je suis un étranger africain, j'ai rencontré un artisan responsable de son entreprise avec qui j'ai travaillé par l'intermédiaire d'une agence d'interim en remplacement d'un ami. Suite à notre relation j'ai fait savoir ma situation, il a accepté de m'aider en me faisant un contrat d'embauche au près de la prefecture.

PENSIEZ-VOUS que je puisse obtenir un droit de travaillé étant en situation irrégulier? OU un titre de séjour pour travaillé ou circuler? je vous prie de me répondre. Merci et que dois-je faire avant tout procédure?

Par **chris_Idv**, le **16/01/2010** à **00:32**

Bonjour,

Oui vous pouvez régulariser votre situation.

Le coût administratif de la procédure est d'environ 1.000€ pour votre futur employeur.

Salutations,